

Le 19 septembre 2022, à 19 heures 32, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 septembre 2022

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIÈRE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, M. Didier RACLE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Yves LAFAYOLLE, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON.

Absents :

Mme Valérie PICQ, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Fabienne MEYNAND, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, M. Amaury GARDE, Mme Sophie BROQUAIRE.

Procurations :

Mme Valérie PICQ à M. Sébastien FAUST, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER à M. Philippe BONNEFOND, Mme Fabienne MEYNAND à M. Jean-François MONTMARTIN, M. Bruno VILLEMAGNE à M. Jérôme DROUET, Mme Karine BREURE à M. Hervé JAVELLE, Mme Célia DUMAS à M. Rémy GIRARDON, M. Amaury GARDE à Mme Laurence BUSSIÈRE, Mme Sophie BROQUAIRE à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire : Mme Clémence SABAUT

Objet : SIEL-TE - FONDS DE CONCOURS – TRAVAUX DE DEPLACEMENT D'UN MAT D'ÉCLAIRAGE ROUTE DE SAINT-HEAND « LES BERGES ENSOLEILLÉES »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de déplacement d'un mât d'éclairage route de Saint-Héand « les berges ensoleillées ».

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la Commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux. Il perçoit, en lieu et place de la Commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Coût du projet :

Détail	Montant HT travaux	% PU	Participation de la Commune	Participation de SEM
Déplacement éclairage les berges ensoleillées	2 424,45 €	92 %	2 230,49 €	0 €
Total	2 424,45 €		2 230,49 €	0 €

Ces contributions sont toutes indexées sur l'indice TP 12.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, par 22 voix pour, 4 abstentions (groupe Demain La Fouillouse pour tous), M Jean Nicolas Jouve ne prenant pas part au vote

DÉCIDE :

- ✚ **DE PRENDRE ACTE** que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « déplacement du mât d'éclairage les berges ensoleillées » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude de travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution,
- ✚ **DE PRENDRE ACTE** que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole seront assurés en coordination avec la Métropole, et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Saint-Etienne Métropole,
- ✚ **D'APPROUVER** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté,
- ✚ **DE PRENDRE ACTE** que le versement du fonds de concours au SIEL-TE sera effectué en une seule fois,
- ✚ **DE DECIDER** d'amortir ce fonds de concours en 15 années
- ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

La secrétaire de séance,
Clémence SABAUT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20220923-58-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2022

Publication : 23/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à La Fouillouse, le 23 septembre 2022

Le Maire,
Patrick BOUCHET